



**COMMUNE DE DYO**

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/11/2025

**Présents :** Jérôme DEBARREIX, Michel TREMEAUD, Bernard PLASSON, Marie-Hélène COLIN, Thierry CORNELOUP, Anthony LABROSSE, Claire LAURAS (secrétaire de séance), Christian PACAUD, Mathilde SAVIGNAT, Fabrice DEJOUX (vice-président de Brionnais Sud Bourgogne)

**Excusés :** Joëlle JOCAILLE (pouvoir à Bernard PLASSON), Mme NAUDIN Ophélie (donne pouvoir à M. DEBARREIX Jérôme)

## ORDRE DU JOUR

### 1 - Présentation des travaux du contrôle d'accès en déchetterie et projet de tarification incitative

Fabrice DEJOUX fait un point sur les travaux en cours et à venir dans les déchetteries de La Clayette et Chauffailles. Il présente également le projet de tarification incitative qui sera mis en place dans les années à venir. La municipalité devra trouver un ou plusieurs terrains pouvant accueillir les containers.

*Mr Fabrice DEJOUX quitte la salle*

### 2- Approbation du Procès-Verbal du 9/10/2025

Validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### 3- Attribution de compensation

La Commune de Dyo n'est finalement pas concerné par ce point

### 4- Vidéo Protection

Monsieur le Maire explique avoir rencontré Mme Caroline Roux de la gendarmerie référente dans la vidéo surveillance. Après discussions, explication de la démarche et déplacement sur le terrain, elle nous conseille de mettre deux caméras seulement qui prendront toutes les routes qui arrivent au Bourg, L'Église, la salle des fêtes et le toilette public.

Un devis sera demander en ce sens à l'entreprise Leasing Protect afin de connaître le coût de cette mise en place.

Le Conseil se prononcera ultérieurement sur la nécessité ou non de réaliser ce projet.

## **5 - Adhésion SPA**

Monsieur le Maire fait part du nouveau mode d'adhésion à la SPA pour les animaux divagants sur la commune.

Le Conseil accepte à l'unanimité les nouvelles conditions d'adhésion.

## **6 - Adhésion au contrat groupe assurances risques statutaires 2026-2029**

Le Conseil refuse à l'unanimité d'adhérer et garde son assurance en cours.

## **7 - Broyeur d'accotement**

Monsieur le Maire explique que le broyeur actuel, livré avec le tracteur, est trop grand et ne correspond pas aux besoins de la commune. Il propose de le revendre.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente du broyeur pour un prix égal ou supérieur à 4 000€ et à signer tout document dans le cadre de cette affaire.

Monsieur le Maire présente des devis aux membres du Conseil municipal afin de choisir un nouveau broyeur, mieux adapté aux besoins de la commune.

Après étude des documents et comparaison des caractéristiques propres à chaque modèle, le Conseil, à l'unanimité, accepte l'achat d'un broyeur d'accotement de 1,50m, type MA III, 150 marteaux, pour un prix annoncé de 8 750 € HT, autorise Mr le Maire à procéder à la commande et à l'achat du broyeur et à signer tout document relatif à cette affaire.

## **8 - Tarifs salle des fêtes**

Suite au rachat de vaisselle et en prévision des travaux de rénovation de la cuisine de la salle des fêtes, Monsieur le Maire propose de réviser le règlement intérieur et les tarifs dans deux salles municipales proposées à la location.

Après lecture de la proposition du nouveau règlement intérieur et délibération, le Conseil accepte à l'unanimité.

## **9 - Questions diverses**

Monsieur le Maire explique que des arceaux seront prochainement commander par Brionnais Sud Bourgogne afin de pouvoir poser son vélo. Après un entretien avec Cécile Chemarin chargée d'attractivités et mobilité, il a demander à ce que des arceaux soient commander pour le Bourg de la Commune, le cimetière, les deux chapelles, la miellerie et le Fournil. Ces arceaux seront installé par l'employé communal.

Michel TREMEAUD fait un point sur l'activité communal des dernières semaines donc les problèmes récurrents rencontré à la Cure.

Marie Hélène COLIN annonce que la distribution des colis aux aînés isolés a été effectuée.

Bernard PLASSON fait un point sur la voirie.

Michel TREMEAUD annonce que la commande de verres et de casiers pour la salle des fêtes a été réceptionné.

Mathilde SAVIGNAT regrette que le chemin rejoignant l'impassé des loges au Vieux Bourg soit entrain de se reboucher car Mr CHAMBOSSÉ ne broie plus les buissons. Elle remarque qu'un arbre de ce même agriculteur masque la sortie de son chemin sur la Départementale.

*Fin de séance : 21H45*

**Mairie**

**21 rue de l'église**

**71800 Dyo**

**Tel : 03.85.70.60.29**

**Mail : mairiededyo@orange.fr**

**www.communededyo.fr**

